DECLARATION D'ENGAGEMENT et ATTESTATION D'HONORABILITE

Je soussigné(e) : .....

1. **Reconnais** avoir pris connaissance et accepte les modalités de sélection pour l'accès à la formation, les principes de déroulement de l'ensemble des sessions et les procédures d'évaluation des candidats.
2. **Déclare** me présenter à l'intégralité des sessions de formation organisée(s) par l'Organisme de formation en cas de réussite aux tests de sélection.
3. **M'engage** à respecter les prescriptions et directives de l'Organisme de formation pendant toute la durée du stage et à respecter le Règlement Fédéral de la Formation, le Règlement Intérieur et les Conditions Générales de Vente de l'Organisme de Formation en vigueur.
4. **Déclare** dégager l'Organisme de formation de toute responsabilité en cas de dommages matériels ou vol subis par les stagiaires (détérioration, destruction ou disparition d'un bien).
5. **Atteste** sur l'honneur remplir les conditions d'honorabilité visées à l'article L. 212-9 du code du sport et rappelées ci-dessous :

   « I.- Nul ne peut exercer les fonctions mentionnées au premier alinéa de l'article L. 212-1 à titre rémunéré ou bénévole, s'il a fait l'objet d'une condamnation pour crime ou pour l'un des délits prévus :
   1° Au paragraphe 2 de la section 1 du chapitre II du titre II du livre II du code pénal ;
   2° Au paragraphe 2 de la section 3 du chapitre II du titre II du livre II du même code ;
   3° A la section 4 du chapitre II du titre II du livre II du même code ;
   4° A la section 1 du chapitre III du titre II du livre II du même code ;
   5° A la section 2 du chapitre V du titre II du livre II du même code ;
   6° A la section 5 du chapitre VII du titre II du livre II du même code ;
   7° Aux articles L. 3421-1 et L. 3421-4 du code de la santé publique ;
   8° Aux articles L. 232-25 à L. 232-29 du présent code ;
   9° A l'article 1750 du code général des impôts.
   II.- En outre, nul ne peut enseigner, animer ou encadrer une activité physique ou sportive auprès de mineurs s'il a fait l'objet d'une mesure administrative d'interdiction de participer, à quelque titre que ce soit, à la direction et à l'encadrement d'institutions et d'organismes soumis aux dispositions législatives ou réglementaires relatives à la protection des mineurs accueillis en centre de vacances et de loisirs, ainsi que de groupements de jeunesse ou s'il a fait l'objet d'une mesure administrative de suspension de ces mêmes fonctions. »
6. **Autorise** l'Organisme de formation, lors de ma présence sur les lieux de la formation, à prendre, utiliser et diffuser à titre gratuit et non exclusif des photographies et vidéos me représentant ainsi qu'à exploiter ces clichés en partie ou en totalité, à des fins professionnelles, pédagogiques, publicitaires ou informatives dans le cadre des formations sur les supports de communication (Site Internet, réseaux sociaux, journaux, plaquettes de communication, brochures d'information, flyers).
   Cette autorisation est consentie à titre gracieux et pour une durée de cinq ans exploitée par la FFF et l'IFF dans le monde.
7. **Atteste**[1] sur l'honneur être titulaire d'un titre de séjour en cours de validité et le cas échéant d'un titre de séjour l'autorisant à travailler en France dans l'hypothèse où il serait salarié.
8. **M'engage** à régler la somme des frais liés aux tests de sélection ainsi que le montant des frais pédagogiques **dans les conditions prévues par les conditions générales de vente.**

Fait à : …… Le : ……

Signature :

[1] *Pour le stagiaire ressortissant étranger, hors Union Européenne, hors Espace Economique Européen ou Confédération suisse.*